



RÈGLEMENT 2016

PRÉAMBULE

Dans le cadre du projet *L'Archipel des Cinémas*, et du programme **Film Fabrik**, l'Association Porteurs d'Images lance un **APPEL À CANDIDATURES** auprès de tous les réalisateurs/réalisatrices qui portent un projet de film, et souhaitent être accompagnés dans leur démarche, au cours de **2 ATELIERS D'ÉCRITURE DE CINÉMA, EN FICTION ET EN DOCUMENTAIRE**, animés par des professionnels mauriciens et internationaux.

FILM FABRIK

>> **CHERCHER DU REGARD** . Atelier d'écriture de court métrage de fiction

>> **NOTRE HISTOIRE N'A PAS D'IMAGES** . Atelier d'écriture de court métrage documentaire

Film Fabrik est un programme de soutien à la création de courts métrages mauriciens. Mis en place par l'Association Porteurs d'Images, ce programme offre aux auteur(e)s/réalisateur(ice)s de Maurice les moyens artistiques, techniques, financiers et logistiques de réaliser leur film.
Phase 1 : Résidence d'écriture / Phase 2 : Production / Phase 3 : Diffusion & Distribution.
Pour chaque phase du programme, un processus de sélection est mis en place.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les ateliers d'écriture sont ouverts à tout(e) réalisateur(ice) majeur(e) résident(e) à Maurice, porteur(se) d'un projet de court métrage et ayant préférablement déjà réalisé au moins un film. Les ateliers sont également ouverts aux duos scénariste & réalisateur/ice. Afin d'offrir les meilleures conditions de travail à tous, le nombre de places est limité pour chaque atelier.

Les candidats doivent présenter une version provisoire de leur projet. L'objectif de l'atelier étant de développer l'écriture du projet, il n'est pas nécessaire à ce stade de présenter une version totalement aboutie du projet. Le document soumis doit permettre de jauger la richesse du sujet et la réflexion entamée par le candidat.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidat(e)s seront sélectionné(e)s sur leur projet par un comité de lecture.

Le comité de lecture, composé de professionnels du cinéma et de l'écriture, sélectionnera les participants aux ateliers sur la lecture de projets anonymes dans premier temps.

Le profil et parcours du candidat(e) n'interviendra que dans une seconde phase de sélection.

Dans le but de construire un cinéma de qualité à Maurice, l'Association Porteurs d'Images souhaite privilégier les projets qui :

- s'ancrent dans les réalités de notre territoire,
- explorent les imaginaires de Maurice et de l'océan Indien ;
- sont le reflet du regard particulier de leur(e) auteur(e).

Les résultats de cette sélection seront connus au début du mois de mai 2016.

La décision du jury est définitive et sans appel.

À défaut de candidatures convaincantes, le comité de lecture se réserve le droit de ne pas retenir de projet.

Parmi les projets développés, plusieurs projets (fictions et/ou documentaires) pourront être sélectionnés pour être produits dans le cadre de **FILM FABRIK**. À défaut de projets jugés comme complètement aboutis, le comité de lecture se réserve le droit de ne pas retenir de projet.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les dossier d'inscription devront parvenir au bureau de Porteurs d'Images au plus tard le **samedi 30 avril 2016**.

La constitution des dossiers d'inscription est détaillée dans chacun des appels à candidatures.

Déposer son projet est entièrement gratuit.

Il ne peut être déposé qu'un seul projet par candidat. Mais un candidat peut postuler à plusieurs ateliers.

Dans ce cas, il devra indiquer au jury l'ordre de préférence de son choix.

Le dossier doit être envoyé :

- par email à contact@porteursdimages.org

- ou par la poste à l'adresse suivante :

Association Porteurs d'Images . 38 rue Dr Émile Duvivier . Beau Bassin 71506 . MAURICE

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

En cas de sélection à l'atelier, les participants s'engagent à assister à temps plein aux sessions de formation.

Les participants aux ateliers d'écriture dont les projets sont sélectionnés s'engagent quant à eux à mener à terme la production et la réalisation de leur projet de court métrage dans le cadre du programme FILM FABRIK dans le respect des calendriers fixés conjointement avec l'Association Porteurs d'Images.

Le candidat atteste qu'il est bien l'auteur du scénario qu'il soumet au jury de sélection du Festival.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les dossiers soumis seront conservés pour archives et ne seront pas restitués ;

- Les frais d'envoi sont à la charge des participants ;

- Le comité de lecture se réserve le droit de ne retenir aucun projet s'il estime que la qualité artistique des projets soumis n'est pas suffisante ;

- Concernant les films produits dans le cadre du programme FILM FABRIK, l'association Porteurs d'Images sera producteur ou coproducteur des films et sera détenteur des droits d'exploitation pour une durée de 2 ans. Les conditions de production et de coproduction seront à définir au cas par cas.

FRAIS DE PARTICIPATION

Seules les candidat(e)s sélectionnés pour participer aux ateliers doivent régler les frais de participation.

- Membres de Porteurs d'Images : gratuit

- Non-membres : 1.700 Rs

CONTACTS

Pour toutes informations complémentaires, contactez :

Association Porteurs d'Images

T. +(230) 465 38 26

E. contac@porteursdimages.org

www.porteursdimages.org

L'ASSOCIATION PORTEURS D'IMAGES EST BÉNÉFICIAIRE DE



Avec la contribution financière de l'Union Européenne et le concours du Groupe des États ACP